

Ça se crispe... (I)

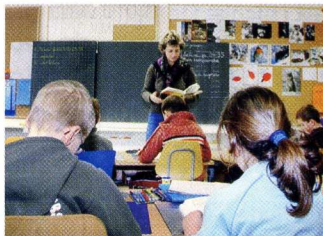
SAEN syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
membre de SSR (syndicat des enseignants suisses), de l'Association
des Enseignants BEJUNE et de la FPS (formation professionnelle suisse)

Journée syndicale du 11 novembre 2009
La Chaux-de-Fonds
(Aula de l'ESTER)

Quand nous évoquons la tendance naturelle des directeurs et des inspecteurs à désinformer les enseignants au sujet de leur droit à participer à la journée syndicale, nous ne nous doutions pas que certains étaient déjà passés à la vitesse supérieure... S'imaginent-ils qu'ils vont marquer des points auprès du chef, ceux qui prennent des airs de chiens de garde? Craignent-ils être mal notés si leurs établissements devaient fermer le 11 novembre?... Toujours est-il que la direction des écoles enfantines et primaires d'une ville située au bord du lac écrit au corps enseignant que «les membres du personnel enseignant bénéficient d'un congé pour participer à l'assemblée annuelle de leur association professionnelle (le «leur» implique que l'enseignant-e est affilié-e à une association professionnelle pour bénéficier d'un congé).» Cette interprétation fondamentaliste de l'article 48 du RSten contredit la pratique des dix ou vingt dernières années, qui admettait que les non-syndiqués participent à cette journée,

pour la simple raison que cela leur permet d'assurer leur choix d'adhérer! De plus, il paraît plus que douteux que les directions puissent exercer un contrôle effectif sur l'appartenance des enseignants à une association...
(sl/pg)

Ça se crispe... (II)



© Philippe Martin

En poursuivant dans la même veine, la direction invite les enseignants à retourner un bulletin dont les formules remporteraient assurément le prix du patron-qui-disuade-le-mieux-ses-employés-d'exercer-un-droit-démocratique. Ainsi, le collègue qui choisit de se rendre à la journée syndicale doit cocher l'affirmation suivante: «J'aurais dû tenir ma classe le mercredi matin 11 novembre 2009; toutefois, je participerai à la journée syndicale et donnerai par conséquent congé à mes élèves. (...)» Celui qui n'ira pas peut affirmer, lui, qu'il «(donnera) ses leçons normalement». Et voilà. On sait à

présent de quel côté est la normalité. Quant à celui qui ne remplit pas son devoir, il ne lui reste plus qu'à faire connaître lui-même son insuffisance aux parents de ses élèves... Mais osera-t-il encore les appeler «ses» élèves, lui qui ne sera désormais plus tout à fait «normal»?... En attendant, le président a déjà écrit au conseiller communal en charge de l'Instruction publique pour protester contre les procédés de la direction. A suivre, donc.

(sl/pg)

Prix CPS



© www.rn.ch

Quatorze écoles du niveau secondaire II de toute la Suisse ont pris part au 8e concours du WBZ CPS¹. Le concours de cette année portait sur les aspects suivants: l'organisation et la gestion des travaux réalisés par les élèves de manière autonome (TEA) au sein de leur établissement, les mesures de soutien proposées aux ensei-

gnants en vue de l'accompagnement de ces travaux, la manière dont le corps enseignant aborde le thème de la cohérence dans l'évaluation et la façon dont ces travaux sont intégrés à la culture de l'école.

Lors de la cérémonie des prix, les écoles lauréates ont été primées et leurs concepts brièvement présentés. Deux autres écoles ont reçu une reconnaissance extraordinaire, parmi lesquelles le **Lycée Blaise-Cendrars** de la Chaux-de-Fonds pour son atelier interdisciplinaire.

Plus d'infos sur www.wbz-cps.ch (comm-sl)

¹ Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire

Citez vos sources

Dans les brèves du mois dernier, des références ont malencontreusement sauté... Ainsi, le récit de l'élève qui devait prendre le car postal pour se rendre à l'école loin de chez lui n'est pas né de l'imagination du rédacteur, mais provient d'une option très sérieusement envisagée par les autorités locales. Pour les références complètes, on peut consulter le site www.saen.ch. (sl)



John Vuillaume

«L'homme est ainsi fait que celui qui écrase ne sent rien et c'est celui qui est écrasé qui sent.»

Simone Weil, philosophe française

Mobilisons-nous pour nos jeunes,

M. Philippe Gnaegi, piétiste et piétineur

Dans les lycées neuchâtelois, l'annonce, au corps enseignant, des mesures d'économies par celui qui les a décidées le cœur léger en se basant uniquement sur son sentiment personnel - qu'il partage bien sûr avec lui-même (plus facile ainsi de se tenir à une ligne dure, mais juste puisque issue d'un esprit supérieurement intelligent illuminé par de profondes convictions religieuses) - a fait très mal à des maîtres qui se sont sentis fortement dévalorisés.

Les enseignants ont pris les flèches acérées de l'ancien directeur de l'Ecole supérieure de commerce en plein cœur. Celui qui a juré devant Dieu qu'il servirait au mieux son canton a infligé une blessure intime à ses anciens collègues. L'accumulation des mesures, notamment contre les profs du secondaire II, devrait conduire des collègues à travailler parfois de 6 à 8 heures de plus par semaine pour préserver les standards de leur enseignement. Mission impossible! Evaluation et préparation sabrées, multiples directives et la plupart des programmes à la benne, enseignement sur mesure voué à déchoir dans un médiocre prêt-à porter. Et le Grand Chef d'enfoncer encore le clou en affirmant à la presse et à la population que «la qualité de l'enseignement ne sera pas péjorée». Pieux mensonge ou ultime humiliation?

Les premiers signes de sévères dégâts collatéraux ne se sont pas fait attendre. Découragement, sanglots, colère rentrée, idée de démission pour les plus jeunes, incompréhension hébétée, démoralisation: le mal est fait.

Qu'ont fait ces profs au Ciel pour mériter une telle punition?

Comme tout bon sectaire néolibéral, le chef du DECS vénère dans la même adoration le Fric et le Très-Haut. La maîtrise du pognon comme signe d'élection. La quête d'une bénédiction divine à même de masquer de sordides calculs. Finalement, l'argent contre l'humain. Une démarche qui n'a rien de très évangélique et qui se répétera au gré des déficits et touchera tour à tour d'autres catégories d'enseignants.

La crise: un mauvais prétexte pour sabrer dans la formation

Le chef du DECS joue sur du velours en livrant en pâture à l'opinion publique les maîtres du secondaire II. Taper sur les enseignants réjouit un certain type d'électeurs. Quels seront les prochains collègues qu'il agressera pour soigner sa popularité dans les milieux sur lesquels il désire s'appuyer pour assurer sa réélection? Jusqu'où ira-t-il dans un démantèlement de notre l'école susceptible de servir son ambition personnelle?

Les réactions épidermiques de certaines personnes contre ces profs de lycée qui osent se plaindre des mesures d'économies les frappant alors qu'une partie de la population neuchâteloise souffre de la crise trahissent, quand elles sont de bonne foi, une méconnaissance des réelles conditions de travail du corps enseignant.

Ces réactions détournent de l'essentiel: les décisions précipitées de M. Philippe Gnaegi (suppression de décharges et de dédoublements de classes en langues, augmentation de l'indice horaire) dégraderaient sensiblement la qualité

de l'enseignement délivré dans nos lycées si elles étaient appliquées, parce qu'elles limiteraient le temps à disposition pour préparer les leçons.

La réalité du métier de prof est souvent inconnue des personnes qui n'ont pas de proches dans l'enseignement. Affirmer par exemple qu'un prof de français de lycée ne bosse que 21 fois 45 minutes par semaine n'a aucun sens: la présence en classe n'est que la partie émergée de l'iceberg. Il faut ajouter les travaux de préparation et de corrections, moins visibles puisqu'ils se déroulent à domicile, et le pensum dépasse allégrement les 50 heures par semaine et constitue donc un travail à temps complet. On peut faire passer l'indice de 23 à 24 périodes, les profs ne travailleront pas plus longtemps et devront donc économiser dans leur enseignement, dans l'évaluation et la préparation. Ajoutons des effectifs de classe en hausse à tous les niveaux de la scolarité et des contraintes administratives toujours très fortes et on comprendra aisément que c'est bien la qualité de l'enseignement qui est touchée, et donc que ce sont les enfants, les jeunes et leurs familles qui sont les premiers lésés par des restrictions budgétaires touchant l'instruction publique.

N'est-il pas insensé de vouloir péjorer la formation donnée à nos jeunes, et tout particulièrement en temps de crise? Les maîtres de lycée ne sont pas d'égoïstes extra-terrestres insensibles à la souffrance d'autrui mais des professionnels de l'enseignement prêts à faire des efforts dans le cadre de réformes dont notre canton a urgemment besoin. Mais ils n'ont absolument pas été consultés quant à la nature des écono-

notre école et notre profession!

mies budgétaires qui permettraient de ne pas trop toucher à la qualité de l'enseignement!

Chasser les toxines mentales et entrer dans la lutte

Quand nous sommes traités de la sorte, sacrifiés au veau d'or du budget, il est naturel d'être ébranlés intérieurement et de nourrir des sentiments négatifs et déprimants. Mais il ne faut pas nous y complaire. Nous devons au contraire réagir, nous mobiliser, lutter avec enthousiasme et détermination pour notre dignité, la qualité de notre enseignement et les jeunes de ce canton qui

doivent bénéficier d'une bonne formation. Il faut dissiper les nuages noirs de la colère et du ressentiment pour laisser place à l'énergie solidaire et l'ouverture intellectuelle, aux forces constructives qui détermineront une issue à la crise. Informons les députés de notre Grand Conseil des véritables enjeux des coupes budgétaires. Invitons-les à refuser d'entrer en matière sur le budget du DECS qui n'a fait l'objet d'aucune concertation. Cherchons à les convaincre de déroger aux mécanismes de frein à l'endettement parce que la crise touche bel et bien notre canton mais qu'elle ne doit en aucun cas justi-

fier l'abaissement du niveau d'enseignement dans nos écoles.

Echanges d'informations et de points de vue, manifestations et rassemblements divers, négociations ou grèves; ayons recours aux moyens que nous jugeons nécessaires pour pousser les membres du Conseil d'Etat à s'humaniser davantage en retrouvant le chemin de leur conscience perdue.

Toutes et tous à La Chaux-de-Fonds
le 11 novembre prochain!

**Journée syndicale
et de mobilisation du SAEN**

Neuchâtel en bref...

Comment avoir l'air «ouvert au dialogue» sans dialoguer

Le chef déclare¹ qu'il a consulté les directions des lycées et qu'il a écouté les syndicats. C'est pourquoi il serait revenu sur sa décision de supprimer les décharges pour raison d'âge. En fait, le chef a décidé unilatéralement d'envisager la suppression de ces décharges et le chef a ensuite décidé unilatéralement de ne pas supprimer ces décharges. Le fait qu'il fasse mine d'avoir réfléchi à la question et d'avoir revu sa décision ne devrait

pas l'autoriser à affirmer qu'il dialogue. Même si les enseignants connaissent bien le concept de «dialogue intérieur» qui décrit certains processus cognitifs intrapsychiques à l'œuvre dans des activités d'apprentissage, notamment... C'est peut-être bien de cela qu'il s'agit! Le chef fait la promotion du dialogue avec soi-même quand il déclare: «J'ai toujours écouté ce qu'on m'a dit.» Et ceux qui verraient dans ces propos une tentative de manipulation de l'opinion publique n'ont probablement pas encore suffisam-

ment dialogué avec eux-mêmes...

¹ Dans l'Express-Impar du 11 septembre

Nos représentants nous représenteront-ils?

Les députés que nous avons élus ce printemps vont prochainement se pencher sur le budget 2010, dont on a déjà abondamment parlé dans ces colonnes. C'est donc le moment de nous rappeler à leur bon souvenir et de leur suggérer de corriger les idées (?) d'économies de nos dirigeants... Ecrivez-leur avant le 1er décembre! Les

coordonnées des députés sont sur le site du canton: www.ne.ch → Grand Conseil → Composition → Membres du Grand Conseil – Coordonnées. (sl)

RV sur le site

Par les temps qui courent, il vaut la peine de se connecter de temps à autre pour consulter les pages du site www.saen.ch. Vous y trouverez des infos régulièrement actualisées, ainsi que des documents et idées utiles à la mobilisation automnale.

(sl)

Nous avons évoqué dans ces colonnes¹ la disparition d'une institution de la République: la tant décriée commission scolaire. Le législateur ayant désormais confié la responsabilité des affaires scolaires au Conseil communal, nous avons rencontré M. Pedrizat pour qu'il nous explique sa vision du conseil d'établissement scolaire².

Neuchâtel

Propos recueillis par Stefan Lauper

Travaux pratiques de démocratie participative en contexte scolaire (1^{re} partie)

Entretien avec Daniel Pedrizat, conseiller communal de la ville de Neuchâtel, directeur de la Jeunesse et de l'Intégration

SL: Vous avez proposé un projet très ambitieux, au départ.

DP: J'ai été élu sur une liste qui faisait de la démocratie participative un des fondements de son action et j'essaie donc de mettre en pratique ce pour quoi j'ai été élu et ce en quoi je crois. Mais je ne suis pas du tout un théoricien de la démocratie participative, j'y vais plus à l'instinct.

Le premier projet était nettement plus participatif que les suivants, parce qu'on avait des conseils dans chaque classe. On demandait aux enseignants, lors de la première réunion de parents, d'être les garants de l'organisation d'un conseil de classe par les parents. Ces derniers auraient dû avoir reçu au préalable une information écrite par le Conseil communal et les enseignants avaient le rôle d'expliquer aux parents qu'ils allaient participer à l'élection en leur sein d'une présidence, voire d'un petit collectif de personnes qui seraient les délégués du conseil de classe. Lesquels, en compagnie des délégués des autres classes, formeraient un conseil de parents au niveau du collège. Finalement, ces conseils de parents auraient

élu les représentants des parents au sein du conseil d'établissement. Cette place réservée aux parents déplaisait aux enseignants. Ce qui déplaisait également aux enseignants, c'était le rôle de ces conseils de parents au niveau de la classe et au niveau du collège. J'avais imaginé de leur donner non pas un pouvoir, mais quand même un rôle, celui d'interlocuteur des enseignants pour favoriser la participation des parents à la vie de la classe. Mais les enseignants y voyaient en germe l'immixtion des parents dans la gestion de la classe. Ce que je voyais dans cet organe, c'était plutôt un garde-fou pour l'enseignant contre ces parents mal intentionnés. Une manière, si l'enseignant savait un peu y faire, d'arriver à se mettre dans la poche les éléments positifs, constructifs, pour canaliser les velléités peut-être malsaines de certains parents. Mais j'ai eu beau dire cela, ça n'a pas convaincu... Bon, ils ont tous reconnu que c'était beau, généreux, intéressant, mais totalement utopique. Que ça aurait peut-être marché il y a de nombreuses années...

On vous a renvoyé au passé?

Le discours de certains enseignants me faisait peur parce qu'ils disaient pratiquement: «Moins on donne de pouvoir aux parents, mieux ça vaudra. A la

limite, il faudrait complètement les évincer du système.» Là, j'ai dû leur dire que ce n'était pas ce qui était voulu par le projet cantonal, qui réserve quand même une place aux parents dans le Conseil d'établissement. Donc, autant aller jusqu'au bout du raisonnement et essayer de «transformer l'essai». Mais ils n'ont vraiment pas voulu me suivre. Ce qui reste dans le projet actuel n'est qu'une pâle copie de ce que j'avais voulu dans un premier temps. Je dois dire que suis un peu déçu... En même temps, c'est le reflet d'une réalité avec laquelle il faut bien composer. Mon espoir, c'est que ces deux partenaires (les parents et les enseignants), qui se regardent visiblement en chiens de faïence aujourd'hui, apprennent à s'apprivoiser et qu'on puisse aller vers quelque chose de plus participatif que ce qui reste aujourd'hui dans le projet. Les parents qui ont vu le premier projet, étaient absolument enchantés de ce que je prévoyais et ont été très déçus du deuxième projet. Alors je dis clairement aux enseignants que je suis pris entre deux feux. Les enseignants avaient un argument fort quand même: si l'Etat supprime les commissions scolaires c'est notamment du fait qu'il y a eu certains dysfonctionnements. Notamment des parents qui se mettaient à la commission scolaire, ce qui avait quelque

chose d'un peu malsain parce qu'il s'agissait de l'exécutif, c'était vraiment le patron de l'école. Dans le conseil d'établissement, par contre, les parents sont là en tant que parents.

J'espérais qu'au travers de son mode d'élection – dans une ville comme Neuchâtel, c'est difficile de réunir tout le monde pour procéder, comme le prévoit le règlement type du canton, à l'élection des membres du conseil d'établissement – on puisse transformer ce handicap en atout pour créer en aval du conseil d'établissement des mini-conseils dans la classe, dans le collège, au niveau des secteurs de la ville, pour aboutir au conseil d'établissement. C'est la philosophie du projet: on prend prétexte du besoin de ces étages intermédiaires et de l'élection en plusieurs degrés, pour développer la démocratie participative.

J'espère qu'on pourra développer un état d'esprit qui permette d'aller au-delà de ce qui est dans les textes. Mais pour le moment, je sens des parents frustrés, qui ont envie de s'impliquer – certains en tout cas, des parents démissionnaires il y en a aussi – et je sens des enseignants qui attendent plutôt de l'autorité qu'elle érige des barrières, qu'elle montre bien aux parents quelle est la limite à ne pas franchir.

Les enseignants se plaignent auprès de nous que les parents sont démissionnaires, qu'ils ne s'occupent plus de leurs enfants. Les gamins viennent à l'école, ils n'ont pas bien dormi, ils ne sont pas éduqués, etc. Je comprends que les enseignants râlent contre cet état de fait, mais si on veut y remédier, il faut que les parents et les enseignants se retrouvent et tirent à la même corde pour sortir de l'impasse. Là, j'offrais, si ce n'est LA solution, au moins un moyen pour tendre vers cet objectif, qui, me semble-t-il, devrait faire l'unanimité. Mais je me heurte à des réactions très effarouchées. Je comprends pourquoi certains enseignants réagissent comme ça, et d'un autre côté je suis déçu qu'ils n'aient pas davantage saisi la balle au bond.

Lors de la tentative de réforme du secondaire I, la majorité des enseignants avait également dit que la situation n'était pas satisfaisante, mais qu'il ne fallait pas la changer...

C'est assez classique, on se raccroche à ce qu'on connaît. Mais là, ce qu'on connaît, la commission scolaire, disparaît. Donc on doit mettre quelque chose d'autre en place. Je me suis rendu

compte qu'il y avait une méconnaissance assez crasse du système actuel. Dans une salle des maîtres, on m'a demandé de dessiner au tableau le système actuel et le système futur. Pour la plupart des enseignants, le système actuel n'était pas du tout clair. Le fait qu'on a deux autorités exécutives, le Conseil communal et la commission scolaire, qui est leur patron. Ils n'avaient pas du tout compris que la loi prescrit que dans ce conseil d'établissement, certes consultatif, ils devenaient des membres à part entière, les parents et la direction également. Bon, une fois qu'ils l'ont compris, ça ne les a pas fait changer d'avis sur mon projet!

Comment vous représentez-vous l'école face aux défis actuels, par exemple la formation des enseignants? A votre avis qu'est-ce qu'un bon enseignant?

Je débarque dans ce sujet puisque jusqu'à maintenant les conseillers communaux n'avaient pas grand-chose à voir avec l'école. C'est vrai que je me suis probablement plus intéressé que mes prédécesseurs à la vie de l'école – si vous interrogez les directeurs, peut-être qu'ils vous diront trop...

Le préavis du conseil d'établissement est obligatoire pour la nomination des directeurs. On trouve également un article sur la répartition des compétences entre le Conseil communal et la direction.

J'ai reçu le «corrigé de la copie» par le SEO. Sur le fond, ils n'ont fait qu'une remarque: excellente idée que d'avoir prévu un préavis obligatoire dans certains domaines. Je suis assez fier de cette idée-là. Pour la répartition des compétences, c'est le juriste que je suis qui parle parce que dans la loi sur les autorités scolaires, il y a une liste des compétences de la commission scolaire (aujourd'hui du Conseil communal) et dans le Règlement d'application du statut des enseignants, une liste des compétences des directions d'écoles. Ce qui est une aberration! Il faut que l'autorité qui a le pouvoir d'instituer une direction et de lui déléguer certaines compétences ait le pouvoir – ça va de pair – de faire varier cette liste, de l'étendre si elle a confiance, de la restreindre si elle n'a pas confiance, de la modifier, de la façonner au gré des besoins. Je me suis dit qu'un jour, il ne serait pas inutile qu'on se replonge dans cette question. Et si le Conseil communal fait un jour un règlement qui délègue telle ou telle

compétence et pas telle autre, je trouverais normal que la question soit soumise au conseil d'établissement scolaire.

Je n'ai pas vraiment répondu à votre question parce que je n'ai pas l'ambition d'avoir réfléchi aux défis pour l'école à l'avenir... Je ne suis pas formé professionnellement et je n'ai pas la science infuse en matière d'éducation, mais si je vois un défi pour l'avenir, c'est plutôt par rapport à l'intégration des enfants – de tous les enfants – le plus tôt possible, soit à l'école, soit dans les crèches ou dans toutes sortes de lieux qu'on pourrait imaginer et qui n'ont pas besoin forcément d'être très structurés. Je me souviens d'avoir lu un bouquin de psychologie bon marché quand j'étais jeune parent, qui s'appelait «Tout se joue avant 6 ans». Cela m'avait beaucoup marqué. Plus j'avance en âge et plus j'ai d'expérience au niveau politique, plus je suis convaincu que c'est vrai – bon, c'est un slogan, on est bien d'accord! Quand un enfant arrive à l'école primaire, on peut quasiment prédire celui qui sera en terminale et celui qui fera l'université. Et ça, c'est réellement dramatique. Il faut vraiment lutter contre cela et le meilleur moyen c'est développer les crèches. Pas forcément par la scolarisation, mais la socialisation la plus précoce possible des enfants – on pense bien sûr tout de suite aux enfants d'immigrés, mais il n'y a pas qu'eux – pour qu'ils apprennent la langue le plus vite possible. Ou, s'il s'agit de leur langue maternelle, que ça ne soit pas juste celle de la télé, mais la langue de parents qui lisent des livres à leurs enfants, qui leur parlent, les accompagnent à la forêt, leur fassent découvrir leur environnement, la vie... On se rend compte que, par choix de vie ou par obligation, les gens font parfois de drôles de choix... Plutôt que d'avoir des baignoires et des écrans plats, ils feraient mieux de vivre un peu plus modestement et de s'occuper plus de leurs gamins. Je me rends compte que je tiens là un discours ringard, mais le fait est qu'ils négligent l'éducation de leur enfant et que l'école doit suppléer à ces carences-là. Un des gros enjeux, c'est cette détection et cet accompagnement le plus précoce possible de tous ces enfants et de ces parents pour combler ces différences pour que tout ne soit pas déjà joué quand ils arrivent à l'école. ●

¹ Autorités scolaires neuchâtelaises – modifications inabouties, ← http://www.le-ser.ch/ser/actu/extended_eid_1250_lid_3.html

² Le texte complet (9 pages) se trouve sur www.sae.ch → L'Educateur → Compléments